

## Compte Rendu de l'audience au rectorat – lundi 11 juin 2012

La délégation du SNEP est reçue par le Secrétaire Général du Rectorat, et par le Directeur des Ressources Humaines.

### Rappel de la situation :

Après plusieurs audiences, nous avons pu constater la réinjection dans le mouvement intra de 6 postes bloqués (de 37 à 31). C'est insuffisant pour plusieurs raisons :

- L'intérêt de placer les stagiaires sur des BMP est multiple : éviter l'imposition d'HS, garder les postes pour le mouvement contribuant à la stabilisation des équipes, (un stagiaire n'est présent qu'un an).
- Nous avons repéré dans l'académie un nombre de BMP suffisant (plus de 64 !) pour accueillir tous les stagiaires attendus (pas d'établissements difficiles, éloignés, conditions d'installations sportives satisfaisantes). Paramètres qui n'ont pas été cette année toujours respectés puisque plaçant des stagiaires dans des établissements ECLAIR, ZEP, ou très éloignés dans l'académie.
- Le rapport des postes réinjectés est bien plus bas en EPS que dans d'autres disciplines.
- C'est lors d'une audience accordée au SNEP national le jeudi 8 juin que M. Lejeune (cabinet du MEN), a précisé que les 3h de décharge données pour chaque stagiaire seraient compensées en heure poste.

Nous demandons donc que soient réinjectés les postes. Les 31 postes bloqués représentent une possibilité d'amélioration ou de mutation pour au moins 93 collègues concernés par une demande de mutation (une collègue présente dans la délégation : ses 5 premiers vœux sont bloqués par des postes berceaux stagiaires).

**Réponse du SG :** *notre position a été revue quand le MEN a accordé les 3h de décharge. Le travail conduit alors a permis toutes disciplines confondues de passer de 564 postes bloqués pour les stagiaires à 360. Nous l'avons fait dans l'optique de fluidifier le mouvement. En EPS, nous sommes passés de 37 à 31 après révision. Pour l'instant, 19 BMP ont été repérés comme support possible. Nous refusons de mettre les stagiaires en difficulté en les affectant sur des BMP dont la quotité peut encore changer d'ici début juillet. Il semble trop tard par rapport au calcul du mouvement (tout le travail serait à refaire).*

**Nous rappelons que nous transmettrons toutes nos propositions de BMP à Mr le Recteur et que nous prévoyons les chaînes réintégrant les postes.**

**Aujourd'hui mardi 12 nous ne lâchons pas !**

Appel du SNEP national pour que les questions soient reposées au Ministère.

- Nous avons eu la confirmation que chaque rectorat a été informé de ces dispositions : une décharge de 3 heures par stagiaire attribuée à l'académie en heures poste.
- Cela signifie que le rectorat a obtenu un volume global d'heures poste supplémentaires toutes disciplines confondues qu'il va devoir employer au mieux. C'est cette attribution

qui permet de reconstituer des BMP supports d'affectation des stagiaires, y compris en transformant des HSA en heures poste.

Nous interpellons à nouveau le Rectorat pour que la situation pour l'EPS soit revue.

*Le secrétariat du SNEP Versailles*